



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME  
DU-PORTAGE**



## **MOT DU CONSEIL**

Claude Caron

Chers Portageois,  
Chères Portageoises,

En débutant, je veux vous parler du sujet qui touche notre population, depuis plus d'un an et demi : la pandémie. Quoique nous avons jusqu'ici été chanceux dans notre région, nous avons tout de même des personnes près de nous qui ont été touchées à différents niveaux. Le nouveau variant peut quand même nous surprendre cet automne. Restons vigilants, car nous tous avons hâte de reprendre une vie normale.

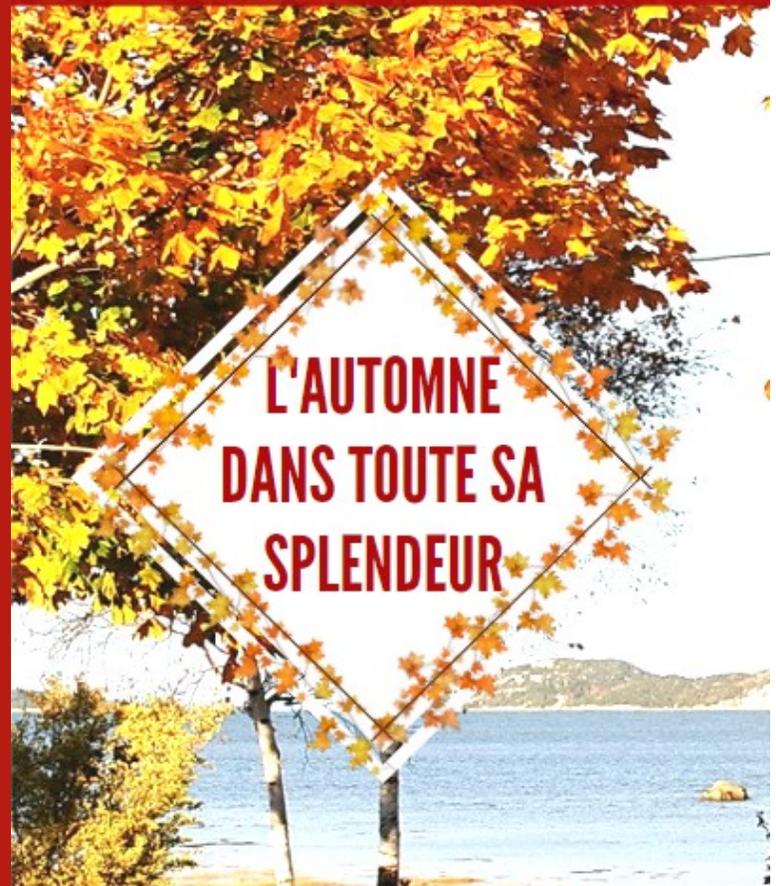
Dans un tout autre ordre d'idées, je veux souligner le retour de nos jeunes entrepreneurs dans notre municipalité. En faisant l'acquisition du presbytère pour y ouvrir une magnifique pizzeria et un délicieux comptoir glacé ainsi qu'une toute nouvelle administration pour notre belle Auberge sur mer, la jeune relève nous démontre que notre village est entre de bonnes mains.

Et comme vous le savez, la municipalité procède actuellement à la révision de ses règlements d'urbanisme. Vous trouverez donc dans les pages qui suivent le résumé du projet de plan d'urbanisme. Des consultations publiques se tiendront les 22 et 23 septembre 2021 à 19h30 au Chalet des sports. Il est important que la population participe à cet exercice.

Bonne fin d'été à tous,

Claude Caron, conseiller

## **PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2021 - VOLUME 19**



### **INSCRIPTIONS**

**POUR VOUS INSCRIRE, PHOTOGRAPHIEZ LE CODE-BARRE À VOTRE DROITE OU RENDEZ-VOUS AU :**  
**WWW.QIDIGO.U/MUNICIPALITE-DE-NOTRE-DAME-DU-PORTAGE/ACTIVITIES/SESSION**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :**  
**VINCENT LAFLAMME AU 418 862-9163, POSTE 225**



**SÉANCE DU CONSEIL : 13 SEPTEMBRE**

La séance se tiendra au Chalet des sports, 200 côte de la Mer, lundi 13 septembre à 19 h 30.

- Avis de motion pour le projet de règlement numéro 2021-08-418 intitulé *Projet de règlement Plan d'urbanisme*;
- Avis de motion pour le projet de règlement numéro 2021-08-421 intitulé *Projet de règlement sur le zonage*
- Avis de motion pour le projet de règlement numéro 2021-08-422 intitulé *Projet de règlement de lotissement*

**PERSONNEL ÉLECTORAL DEMANDÉ**

Si vous êtes intéressé à occuper un poste durant les élections municipales de 2021, faites nous parvenir votre nom et no de téléphone à :



[administration@notre-dame-du-portage.ca](mailto:administration@notre-dame-du-portage.ca)

**CAMION À VENDRE F-250 /2008****Camion F-250**

Année : 2008

Moteur : V8 5,4 L 4x4

Odomètre : 214 000 km

Factures d'entretien disponibles

Pour rendez-vous ou essai routier :

Keven Desjardins

[voirie@notre-dame-du-portage.ca](mailto:voirie@notre-dame-du-portage.ca) / 418 862-9163, poste 235

**PRIX : 4800 \$**

**BRAVO AUX EMPLOYÉS ESTIVAUX**

L'été tire tranquillement à sa fin et nos employés étudiants nous quittent progressivement en vue du retour en classe. Nous tenons à les remercier pour la qualité de leur travail tout au long de la saison. La municipalité est fière d'accueillir de jeunes étudiants aussi travaillants, et ce, chaque année.



Au plaisir de vous retrouver l'été prochain !

**CORVÉE DE BRANCHES**

**VENEZ AIDER À EMBELLIR NOTRE FORÊT**

**Samedi 18 septembre à partir de 9 h**

**Dîner offert**

*La Municipalité et la Corporation portageoise de développement organisent une grande corvée de ramassage de branches et d'arbres morts dans la forêt municipale, autour des pistes de raquettes et de ski de fond.*

**OÙ :** Chalet des sports, 200 côte de la Mer.

**HEURE :** À partir de 9 h et les participants viennent faire le nombre d'heures qu'ils désirent

**MATÉRIEL :** Apportez vos gants, votre bouteille d'eau et votre bonne humeur.

**INSCRIPTION :** Essentielle pour prévoir les ressources.

**Information :**

Fernand Dumont 418-862-9163 poste 227 ou  
François Morin 418-868-1526 /  
[fdmorin@videotron.ca](mailto:fdmorin@videotron.ca)

Hétéroclite vous invite à la 5<sup>e</sup> biennale de

# Livres d'artistes au Portage

2021

du **24** au **26** septembre

- EXPOSITION
- CAUSERIE
- LECTURE DE POÉSIE

entre 10 et 17 heures à la salle Gilles-Moreau, 200, côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage

Tous les détails sur [livresdartistesauportage.com](http://livresdartistesauportage.com)

**FÊTE DE L'AUTOMNE**

**DIMANCHE 3 OCTOBRE, 10H À 17H**

**CHALET DES SPORTS (200, CÔTE DE LA MER)**

**JEUX GONFLABLES, MAQUILLAGE, MASCOTTE ET ANIMATION, ANIMAUX, RANDONNÉE AUTOMNALE COMMENTÉE, GÉOCACHING**



# Avis public d'élection

## Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

**Date du scrutin : 2021-11-07**

Par cet avis public, Line Petitclerc, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

**Horaire** : Du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

|          |                 |                |
|----------|-----------------|----------------|
| Lundi    | De 8h30 à 12h00 | De 13h à 16h30 |
| Mercredi | De 8h30 à 12h00 | De 13h à 16h30 |
| Jeudi    | De 8h30 à 12h00 | De 13h à 16h30 |
| Vendredi | De 8h30 à 12h00 |                |

**Attention** : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

### 4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible; <sup>(1)</sup>
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;

Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- Présentez des symptômes de COVID-19;
- Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Nadine Caron.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection et la secrétaire d'élection :

Au bureau municipal au 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage

**Présidente ou président d'élection** : Téléphone : 418 862-9163, poste 222

**Secrétaire d'élection** : Téléphone : 418 862-9163, poste 224

Donné à Notre-Dame-du-Portage le 3 septembre 2021

Line Petitclerc, Présidente d'élection

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

## AVIS PUBLIC

Le 23 août 2021, le Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté cinq projets de règlements d'urbanisme. Deux assemblées publiques de consultation sur ces projets sont planifiées à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage. Durant celles-ci, des représentants de la municipalité expliqueront les projets de règlement et leurs conséquences en matière d'urbanisme et entendront les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets. Voici les projets de règlement et l'horaire des assemblées de consultation :

|   |                |
|---|----------------|
| Projet de règlement no 2021-08-418 intitulé <b>Projet de plan d'urbanisme révisé</b>  | 22 sept. 19h30 |
| Projet de règlement no 2021-08-420 intitulé <b>Projet de règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</b> | 22 sept. 19h30 |
| Projet de règlement no 2021-08-422 intitulé <b>Projet de règlement de lotissement</b>   | 22 sept. 19h30 |
| Projet de règlement no 2021-08-423 intitulé <b>Projet de règlement de construction</b>  | 22 sept. 19h30 |
| Projet de règlement no 2021-08-421 intitulé <b>Projet de règlement de zonage</b>  | 23 sept. 19h30 |

Ces assemblées publiques de consultation auront lieu en respectant les mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 qui s'appliqueront à ce moment. Surveillez la page d'accueil du site Internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) pour connaître les modalités qui seront en vigueur lors de la tenue de ces assemblées (ex. port du masque, distanciation, nombre de participants).

Tenant compte de la pandémie actuelle du coronavirus, tout intéressé peut également se faire entendre en transmettant ses commentaires par écrit au plus tard le mardi 28 septembre 2021 à 16h30, à l'attention de la soussignée : soit par la poste, en personne au bureau municipal ou par courriel (voir les coordonnées plus bas).

Conformément à la Loi, un résumé du *Projet de plan d'urbanisme révisé* est joint au présent Info-Portage. Une copie de ce résumé peut également être consultée au bureau de la municipalité ou à partir du site Internet de la Municipalité.

Quant aux quatre autres projets de règlement, il s'agit de projets de règlement de concordance découlant, d'une part, de la révision du *schéma d'aménagement et de développement* (SAD) de la MRC de Rivière-du-Loup et, d'autre part, de la révision en cours du *Plan d'urbanisme* de la Municipalité. Ces projets visent donc à ce que la réglementation d'urbanisme soit conforme au schéma révisé de la MRC et au *Plan d'urbanisme* révisé de la Municipalité. Ces projets de règlement ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces projets concernent l'ensemble du territoire de la municipalité et ainsi toutes les zones actuelles du *Règlement de zonage* sont touchées par ces projets de règlement. Toutefois, certaines dispositions ne s'appliquent particulièrement qu'à une seule zone ou à certaines d'entre elles. L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la Municipalité. De plus, l'illustration des nouvelles zones proposées peut être obtenue en consultant l'annexe A du *Projet de règlement de zonage*. À noter que certaines dispositions proposées s'appliquent à des lieux particuliers, soit notamment : proximité de l'aéroport de Rivière-du-Loup, proximité du fleuve Saint-Laurent, proximité de terrasse de plage ou de marais côtier, proximité de l'autoroute 20 ou 85, proximité de la rivière du Loup ou proximité d'un talus de 14° ou plus d'inclinaison moyenne. La description de ces lieux ou leur illustration peut être consultée au bureau de la Municipalité ou en consultant notamment le *Projet de règlement de zonage*.

Une copie de ces cinq projets de règlement peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau. Vous pouvez aussi consulter une copie de ces projets à partir du site Internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca), sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements. Pour toute communication ou question à ce sujet, contactez la soussignée au 418-862-9163, poste 222 ou par courriel à [directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca](mailto:directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca).

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 3 septembre 2021.

Line Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière



## Résumé du projet de *Plan d'urbanisme révisé*

Le 23 août 2021, le Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le «Projet de règlement numéro 2021-08-418 intitulé **Projet de plan d'urbanisme révisé**». Une assemblée publique de consultation aura lieu à ce sujet le 22 septembre prochain conformément à l'avis public inclus dans le présent Info-Portage.

Conformément à la Loi, nous vous présentons un résumé de ce *Projet de plan d'urbanisme* (dit le *Projet* dans ce résumé).

### 1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?

Le Plan d'urbanisme est le document de planification le plus important en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Cet outil contient la vision générale du territoire municipal, socle à partir duquel les règlements d'urbanisme sont construits. Il permet aussi de transposer les orientations régionales en orientations locales conformes.

En tant qu'outil de gestion, le Plan d'urbanisme permet de faire des choix cohérents d'interventions et de planifier les actions et les investissements des différents services municipaux. Ainsi, il servira d'outil supplémentaire à l'élaboration du programme triennal des immobilisations et du budget annuel.

Le conseil municipal s'appuie sur le Plan d'urbanisme pour alimenter les réflexions et orienter les décisions dans les dossiers d'aménagement du territoire, telles que le développement résidentiel et commercial, ou la protection de l'environnement.

### 2. Contexte de la révision du Plan d'urbanisme

D'une part, le *Projet de plan d'urbanisme* vise à doter la Municipalité d'un Plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup. Il s'agit d'une exigence de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020, le schéma révisé oblige la Municipalité à adopter un Plan d'urbanisme conforme d'ici le 30 avril 2022.

D'autre part, le *Projet* vise à réviser le Plan d'urbanisme actuel de la municipalité adopté en 1990. Il vise donc à insuffler une nouvelle vision à l'aménagement du territoire portageois pour qu'elle soit davantage conforme aux besoins et aux valeurs des Portageoises et Portageois.

Pour aider à l'élaboration du contenu de son Plan d'urbanisme, la Municipalité a réalisé une démarche de participation citoyenne nommée « Portageons notre milieu » en 2016. Les orientations d'aménagement et l'affectation du sol du *Projet* émanent de cette démarche et de rencontres avec le conseil municipal. De plus, une démarche de réflexion sur la rétention et l'attractivité de la municipalité a été faite en 2019 et 2020 avec l'aide du Living-Lab du Cégep de Rivière-du-Loup et en collaboration avec la MRC. Des pistes de solution ont été élaborées dont certaines concernent l'urbanisme et sont retenues pour le *Projet*. Enfin, une consultation publique s'est faite à l'hiver 2021 dans la cadre de la mise à jour de la Politique familiale et des aînés qui a abordé également certains éléments touchant l'urbanisme.

### 3. Portrait de la collectivité portageoise

Le chapitre 3 du *Projet de plan d'urbanisme* trace un portrait de la collectivité portageoise. Les sujets suivants y sont développés sous l'angle de l'aménagement du territoire et du développement local :

- Évolution historique de la municipalité
- Contexte géographique et démographie
- Institutions, commerces et industries
- Équipements et services municipaux
- Agriculture et foresterie
- Transports et déplacements
- Paysages et patrimoine
- Tourisme et villégiature
- Environnement et écosystèmes
- Espaces verts, loisirs et culture

Nous vous présentons quelques faits saillants tirés de ce portrait.

Au sujet de la population portageoise, le *Projet* note les constats suivants : une population en légère croissance, un développement résidentiel constant et dominé par les maisons unifamiliales, une population vieillissante mais instruite et une occupation résidentielle en mutation, soit de moins en moins saisonnière.

Sur le plan des commerces et industries, le *Projet* note que l'offre commerciale est faible. Les Portageois aimeraient voir, sur la route du Fleuve, l'ouverture de commerces de proximité tels que café-restaurant, kiosque de produits locaux, atelier-boutique d'artisan, microbrasserie, cantine mobile (sans friteuse) et épicerie fine. La plupart de ces commerces pourraient s'établir en usage mixte (habitation et commerce). Quant aux industries, le *Projet* informe de la présence d'une nouvelle zone industrielle légère près de l'autoroute 20 pour relocaliser hors des zones résidentielles les établissements ayant des activités industrielles à faible et moyen impact.

En matière de tourisme et de villégiature, le *Projet* évoque entre autres : « *La route du Fleuve fait partie de l'axe récréotouristique du littoral, qui relie plusieurs territoires d'intérêt historique, culturel, écologique et esthétique, composant un environnement paysager de très grande qualité. C'est sur cette route que le récréotourisme et ses infrastructures se déploient. Ce secteur est le plus grand employeur de la municipalité et il apparaît important de le maintenir dynamique, puisqu'il témoigne aussi de l'identité de villégiature du village.* »

À propos des espaces verts, des loisirs et de la culture, le *Projet* développe les thèmes «*Des parcs en plein essor*», «*Une nature accessible*» et «*Bibliothèque, expositions, conférence*». Sur ce dernier point, le *Projet* rappelle l'importance de trouver une solution pour relocaliser la bibliothèque.

Concernant les transports et déplacements, le *Projet* aborde diverses problématiques dont celle du stationnement, du transport actif, de la vitesse de circulation sur certaines routes et des liens à améliorer entre les routes de la Montagne et du Fleuve.

Relativement aux paysages et au patrimoine, le *Projet* cite l'analyse du patrimoine bâti par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup : « *Le cœur villageois de Notre-Dame-du-Portage forme un ensemble linéaire de maisons de villégiature et d'édifices publics érigés sur un étroit bandeau de terres. L'âge des constructions varie de la moitié du 19e siècle jusqu'au milieu des années 1950. L'apparente unité architecturale de l'ensemble villageois provient essentiellement du caractère estival et de villégiature qui caractérisent presque toutes les constructions. Cette ambiance particulière repose aussi sur les vues ouvertes sur le fleuve et la qualité des aménagements paysagers. Le patrimoine bâti est menacé par l'indifférence ou la grande méconnaissance de la population à son égard. Certains projets de rénovation altèrent l'intégrité architecturale du bâtiment, diminuant ainsi sa valeur patrimoniale. Insidieusement, çà et là, on permet le revêtement extérieur, des fenêtres, des galeries, avec des matériaux incompatibles ou étrangers à la personnalité architecturale des bâtiments. Il s'ensuit une dégradation progressive et un appauvrissement du patrimoine bâti qui se traduit par une perte de l'identité du milieu. Sous le thème de l'indifférence, nous progressons vers l'homogénéisation d'une culture du banal, de la pauvreté identitaire* ». Le *Projet* ajoute : « *La route du Fleuve a un patrimoine bâti particulier et sa protection demeure importante pour les citoyens. Lors de la démarche « Portageons notre milieu », certains citoyens ont souligné que la construction de nouvelles maisons ne s'harmonisait pas suffisamment à l'architecture des maisons patrimoniales de la route du Fleuve.* »

En ce qui concerne l'environnement et les écosystèmes, le *Projet* traite de sujets importants en particulier au regard des changements climatiques : les aléas côtiers et riverains préoccupants, les milieux naturels importants, les végétaux indésirables et la protection des talus y sont notamment traités.

Enfin, au niveau des équipements et services municipaux, le *Projet* souligne notamment que des analyses seront réalisées dans le but de regarder la possibilité de prolonger les services d'aqueduc dans la zone urbaine et hors de celle-ci.

#### 4. Vision de l'aménagement et du développement

La démarche de participation citoyenne « Portageons notre milieu » a permis à la Municipalité d'identifier les éléments faisant partie de la vision d'avenir de l'aménagement et du développement de la municipalité. À cela s'ajoutent des rencontres avec le conseil municipal, par lesquelles la vision suivante a été peaufinée :

***Village accueillant entre les collines et le fleuve, Notre-Dame-du-Portage a comme vision de maintenir sa quiétude et son dynamisme communautaire tout en développant ses commerces de proximité et en mettant en valeur et protégeant ses atouts naturels et patrimoniaux au bénéfice de ses citoyens, des villégiateurs et des touristes.***

## RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN D'URBANISME

- La municipalité est un endroit chaleureux et paisible, où les services à la population attirent les jeunes familles et retiennent les aînés. Les loisirs et la culture constituent une part importante de ces services et ils animent le village, en complémentarité avec les actions des organismes locaux. Bienveillance et solidarité sont des valeurs à préserver et à nourrir.
- La villégiature et le développement touristique jouissent d'une réputation qui dépasse les frontières régionales et qui font en sorte que les gens passent, reviennent et parfois restent.
- Une plus large gamme de population, comme les jeunes familles et les nouveaux retraités, s'installe dans des types d'habitations variées, répondant aux nouvelles réalités.
- La nature est facilement accessible et les paysages uniques émerveillent les citoyens et les visiteurs. Les parcs attirent et ils permettent à tous de bouger, de se rencontrer et de relaxer.
- L'agriculture et la foresterie restent dynamiques et elle se muent selon les besoins du milieu.
- La protection de l'environnement est une préoccupation constante notamment par une prise en compte citoyenne qui se matérialise. Une approche écologique, une meilleure gestion des déchets et une protection côtière efficace contre l'érosion et la submersion sont concrétisées.
- Les usages commerciaux, industriels et résidentiels cohabitent sur le territoire, puisque chacun y trouve sa place.
- L'histoire de la communauté est préservée dans son patrimoine bâti et immatériel. Le patrimoine religieux demeure un point de repère de la centralité du village, ainsi que le quai, la plage et la piscine.

### 5. Les grandes orientations de l'aménagement et leur mise en œuvre

Chacune des grandes orientations du *Projet de plan d'urbanisme* est précisée par des objectifs d'aménagement et des moyens de mise en œuvre. La correspondance qui est faite entre les grandes orientations, les objectifs et les moyens de mise en œuvre n'est qu'une indication des relations qui peuvent être établies et ne constitue pas, par conséquent, une limitation de ces mêmes relations.



#### Démographie

**Orientation :** Assurer un cadre moderne et adapté pour favoriser une qualité de vie

##### Objectifs

Offrir des règles adaptées au besoin de la population pour le cadre bâti et l'environnement

##### Moyens de mise en œuvre

Prévoir dans la réglementation des normes adaptées aux valeurs modernes de zonage, de lotissement et de construction.

**Orientation :** Augmenter la population et conserver un équilibre démographique

##### Objectifs

Diversifier l'offre résidentielle

##### Moyens de mise en œuvre

- Publiciser les terrains constructibles disponibles;
- Favoriser la création de développements immobiliers plus accessibles pour les jeunes familles et les personnes à plus faible revenu;
- Modifier la réglementation pour augmenter le nombre de logements (habitation bifamiliale et multifamiliale) dans les secteurs propices à la densification douce;
- S'assurer dans la réglementation que la qualité et la sécurité des logements et chambres soient adéquates.

Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie municipale et la rétention des actuels résidents

- Permettre les logements intergénérationnels et les logements supplémentaires;
- Mettre à jour la politique familiale et des aînés.es;
- Accueillir les nouveaux arrivants par divers moyens (pochette, 5 à 7, invitation à des événements, etc.) et les mettre en relation avec des Portageois.es et les organismes du milieu;
- Faciliter l'établissement de lieux particuliers adaptés pour les aînés et autres clientèles.

Attirer des nouveaux arrivants

- Promouvoir la municipalité et ses attraits.

| <b>Institutions, commerces et industries</b>   |   |
|--|---|
| <b>Orientation :</b> Consolider et animer le noyau villageois  |   |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>  |
| Animer le noyau villageois   | -Favoriser l'utilisation de la place de l'église pour que le cœur du village demeure animé;<br>-Permettre des usages multiples pour une conversion possible de l'église pour qu'elle soit utile à la communauté.  |
| Favoriser l'établissement de commerces de proximité  | -Permettre l'usage commercial dans le noyau villageois élargi dans une optique de dynamisation;<br>-Faciliter l'établissement de commerces et services de village (café-terrasse ou autre) en le permettant dans la réglementation;<br>-Favoriser l'implantation de commerces et de services à vocation culturelle, artistique et communautaire;<br>-Autoriser l'usage mixte, commercial et résidentiel, à l'intérieur d'un même bâtiment ou dans un bâtiment complémentaire. |
| <b>Orientation :</b> Assurer une bonne cohabitation entre les commerces et les résidences  |   |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>  |
| Privilégier la concentration des usages commerciaux sur les axes des routes du Fleuve et de la Montagne dans le secteur du noyau villageois élargi   | -Limiter les types de commerces causant des nuisances importantes dans les zones résidentielles.  |
| Comblent le manque d'espaces de stationnement  | -Adopter un règlement permettant le stationnement sur rue adapté à la chaussée partagée sur la route du Fleuve et prévoir l'ajout de stationnement public.  |
| Assurer un encadrement adéquat de la construction de bâtiments dans la zone aéroportuaire  | -Maintenir un dialogue entre Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage pour les octrois de permis pour les constructions et transformations.   |
| Respecter l'affectation commerciale de grande surface de l'agglomération luperivoise   | -Interdire les commerces de grande surface dans la réglementation.  |
| <b>Orientation :</b> Favoriser un développement industriel correspondant aux besoins locaux  |   |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>  |
| Favoriser le dévelop. des zones industrielles près de l'A-20 et la localisation de commerces à fortes contraintes ou para-industriels dans ces zones | -Entreprendre l'aménagement de la route d'accès des zones industrielles pour en augmenter l'attractivité et voir à leur développement.  |
| Assurer une cohérence dans la cohabitation entre l'aéroport et la zone industrielle  | -Limiter la hauteur des constructions en fonction du couloir aérien.  |

| <b>Tourisme et villégiature</b>   |  |
|---|--|
| <b>Orientation :</b> Maintenir et développer la vocation touristique et de villégiature   |  |
| <b>Objectifs</b>  | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Repositionner la municipalité sur l'échiquier touristique et de villégiature  | -Promouvoir une image de marque touristique et de villégiature;<br>-Faire reconnaître Notre-Dame-du-Portage comme lieu touristique et de villégiature;<br>-Promouvoir les attraits et les spécificités de Notre-Dame-du-Portage à la clientèle touristique et de villégiature. |
| Créer un milieu apte à accueillir des usages touristiques et de villégiature et consolider les deux zones commerciales à vocation d'hébergement touristique | -Attirer et accompagner les promoteurs offrant des biens et des services touristiques et de villégiature.  |
| Faciliter l'existence de lieux d'hébergement pour les villégiateurs   | -Autoriser les résidences de tourisme et l'hébergement touristique de petit et moyen gabarit sur une plus grande partie du territoire.   |

## RÉSUMÉ DU PROJET DE PLAN D'URBANISME

| <b>Espaces verts, loisirs et culture</b>   |   |
|--|---|
| <b>Orientation :</b> Maintenir et renforcer les espaces verts, les loisirs et la culture |   |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>  |
| Créer un environnement apte à accueillir des activités sportives et culturelles          | -Remplacer le bâtiment de la piscine municipale pour y accueillir la bibliothèque et une salle communautaire;<br>-Pérenniser les pistes de ski de fond et de raquettes;<br>-Poursuivre le développement des équipements de loisirs et espaces verts.  |
| Poursuivre la mise en valeur des parcs municipaux  | -Continuer à améliorer l'aménagement des parcs et du quai municipal.  |
| Fournir un accès facile au fleuve tout en préservant l'écosystème fragile de la côte     | -Améliorer la signalisation et l'aménagement des accès à la grève.  |
| Assurer l'accès à une nature de qualité  | -Aménager certains sentiers de ski de fond, de raquettes et l'arboretum pour qu'ils soient utilisables durant l'été;<br>-Améliorer la protection du couvert forestier dans la cédrière à épinette blanche;<br>-Assurer un budget suffisant pour le maintien des parcs et des espaces verts. |
| Poursuivre le développement du service municipal des loisirs                             | -Diversifier et maintenir des activités et des événements pour toutes les générations;<br>-Créer de nouvelles activités qui diversifieront l'offre.   |
| Encourager les activités des organismes culturels et sportifs locaux                     | -Offrir des infrastructures et des facilités aux organismes locaux;<br>-Soutenir les initiatives des organismes par différents moyens.  |

| <b>Agriculture et foresterie</b>   |  |
|--|--|
| <b>Orientation :</b> Dynamiser les zones agricoles dynamiques et agroforestières |  |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Trouver de nouveaux débouchés pour les zones agroforestières                     | -Étudier la possibilité de développer le concept de fermettes dans ces zones.                    |
| Préserver l'utilisation agricole du territoire                                   | -Attirer des projets agricoles pour dynamiser les zones agricoles dynamiques et agroforestières. |

| <b>Transports et déplacements</b>   |  |
|---|--|
| <b>Orientation :</b> Améliorer la cohabitation entre les différents moyens de transport           |  |
| <b>Objectifs</b>  | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Sécuriser et promouvoir les transports actifs dans la municipalité                                | -Se doter d'un plan d'action pour encourager les gens à pratiquer des transports actifs (vélo, course, marche, etc.) et en aménageant des facilités et en partageant la chaussée de façon sécuritaire;<br>-Étudier le secteur de l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne pour faciliter la traverse des piétons et des cyclistes;<br>-Continuer à trouver des solutions à l'intersection de la rue des Îles et de la côte de la Mer pour favoriser la traverse de piétons et des cyclistes; -Travailler avec le MTQ pour sécuriser les bandes cyclables de la route de la Montagne et établir une traverse piétonne dans l'axe nord-sud (Chalet des sports-piscine); -Trouver des solutions innovantes pour le partage de la chaussée (piétons, vélos et véhicules routiers) sur la route du Fleuve et route de la Montagne;<br>-S'assurer que les limites de vitesse soient adéquates à la promotion des transports actifs;<br>-Formaliser un sentier (vélo et marche) entre la rue des Îles et la route du Fleuve; -Négocier des ententes de passage pour les chemins privés (liens entre routes du Fleuve et de la Montagne). |
| <b>Orientation :</b> Favoriser l'utilisation publique des stationnements dans le noyau villageois |  |
| <b>Objectifs</b>  | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Augmenter la disponibilité des espaces de stationnement   | -Offrir des alternatives au manque de stationnement dans le noyau villageois (voir PPU).   |

| <b>Équipements et services municipaux</b>                      |  |
|--|--|
| <b>Orientation :</b> Faciliter l'accès aux services municipaux |  |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Faciliter l'accès à la réglementation et à sa compréhension    | -Assurer une mise à jour en continu des règlements et leur affichage sur le site Internet municipal;<br>-Effectuer une refonte des règlements d'urbanisme et améliorer leur rédaction et leur facilité de compréhension; -Créer des fiches simplifiées de la réglementation et des normes. |
| Maximiser l'utilisation de médiums informatiques               | -Utiliser le site Internet et autres moyens pour faire des rappels et diffuser des informations périodiquement.  |

### Paysages et patrimoine

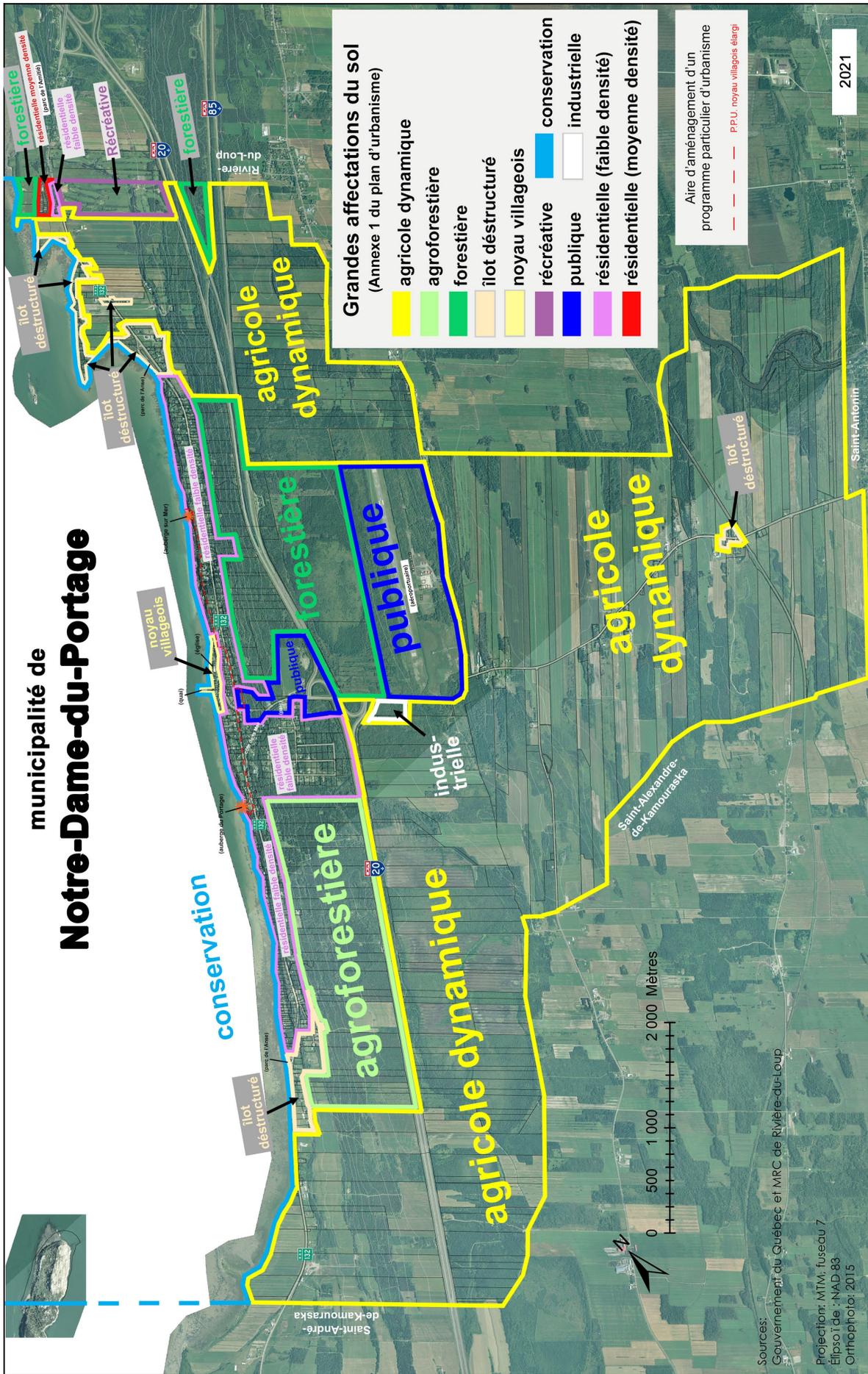
| <b>Orientation : Protéger la valeur patrimoniale des bâtiments du village</b>                          |  |
|--|--|
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Harmoniser le cadre bâti ancien et les nouvelles constructions d'architecture moderne et contemporaine | -Voir à ce que les nouvelles constructions s'intègrent bien au cadre bâti ancien grâce à une réglementation tenant compte de la topographie naturelle du terrain, de la dimension des bâtiments (largeur, hauteur, superficie), le long de la route du Fleuve (territoire d'intérêt patrimonial) et de la rue de la Colline;<br>-Maintenir actif un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concrétisant cet objectif. |
| Accroître la protection architecturale des bâtiments ayant une valeur patrimoniale                     | -Mettre à jour l'inventaire des bâtiments patrimoniaux;<br>-Modifier le règlement sur les PIIA et le règlement de démolition pour protéger davantage les bâtiments à grande valeur patrimoniale par des critères distincts des autres bâtiments;<br>-Créer un programme de rénovation pour les maisons patrimoniales à grande valeur patrimoniale;<br>-Sensibiliser et informer la population à propos de la protection du patrimoine.                       |
| Dynamiser les bâtiments religieux tout en respectant le patrimoine architectural                       | -Analyser quels sont les potentiels de conversion de l'église;<br>-Maintenir la préservation des bâtiments faisant partie du patrimoine religieux.   |
| <b>Orientation : Renforcer l'identité de la municipalité en valorisant les paysages</b>                |  |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>   |
| Pérenniser et bonifier les panoramas exceptionnels   | -Identifier, préserver, et garantir l'accès aux percées visuelles d'intérêt;<br>-Continuer à mettre en valeur et aménager des lieux avec paysages exceptionnels.   |

### Environnement et écosystèmes

| <b>Orientation : Conserver, préserver et améliorer un environnement de qualité</b>                   |   |
|--|---|
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>  |
| Mettre en place une stratégie de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques   | -Faire une meilleure gestion des matières résiduelles et inciter les citoyens, les commerces et services à composter et recycler davantage; -Développer une mobilité durable; -Améliorer l'autonomie alimentaire; -Améliorer les pratiques favorisant l'absorption de l'eau par le sol; -S'assurer d'une utilisation raisonnable de l'eau de l'aqueduc.             |
| Clarifier les exigences réglementaires sur la protection des rives contre l'érosion et la submersion | -Intégrer la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables à la réglementation municipale et l'adapter afin de faire une gestion prudente et améliorée; -Inciter les citoyens à revitaliser et protéger naturellement les rives; -Développer la connaissance et la communiquer sur les risques relativement à l'érosion et à la submersion des berges. |
| Reconnaître l'importance des milieux humides, naturels et talus                                      | -Améliorer les normes de protection des milieux humides, milieux naturels et talus.   |
| Assurer la conservation d'un couvert forestier dans les anciens et nouveaux secteurs développés      | -Introduire des dispositions réglementaires plus efficaces pour diminuer le déboisement lors de travaux de construction; -Assurer une meilleure protection réglementaire des arbres en introduisant des critères plus précis et objectifs.  |
| Contrôler la présence des espèces végétales nuisibles  | -Interdire la plantation de certaines espèces et faciliter leur retrait.  |
| Assurer aux résidents un climat sonore acceptable  | -Évaluer les meilleures méthodes pour assurer un climat sonore en adéquation aux usages.  |
| Prévenir la contamination des sources d'eau potable municipales                                      | -Limiter les constructions dans les aires d'alimentation d'eau potable des puits municipaux.  |
| <b>Orientation : Protéger les milieux naturels importants</b>  |   |
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en œuvre</b>  |
| Maintenir les fonctions des milieux naturels   | -Conserver les battures du Saint-Laurent et celles de l'île du Gros-Pèlerin, de l'île Lemoyne et de l'île au Rat et conserver et mettre en valeur la tourbière de Notre-Dame-du-Portage est.  |

## 6. Les grandes affectations du sol

Le *Projet de Plan d'urbanisme* décrit et localise les grandes affectations du sol qui serviront à déterminer les zones du Règlement de zonage. Plusieurs de ces affectations découlent du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. La carte qui suit illustre les grandes affectations du sol de la municipalité. Par ailleurs, tel que requis par la Loi, le *Projet* localise sommairement les voies de circulation projetées dans le secteur des Îles (non illustrées ici).



**Notes au lecteur :**

- Les aires d'affectation du sol « agricole dynamique », « agroforestière », « forestière », « îlot déstructuré », « récréative » et « conservation » découlent des grandes affectations déterminées par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup . Il en est de même pour l'affectation du sol « publique » située dans le secteur de l'aéroport.
- Les « îlots déstructurés » identifiés sur la carte ont été autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Selon cet organisme, un îlot déstructuré peut être défini comme une entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.

## 7. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le « noyau villageois élargi »

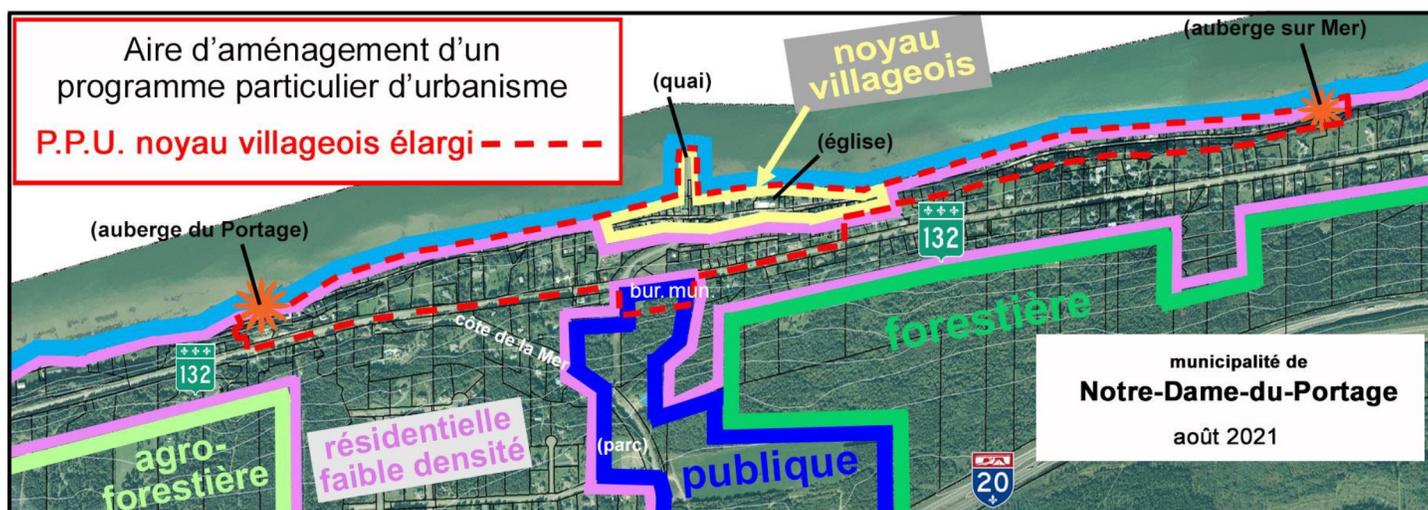
Le **programme particulier d'urbanisme** (PPU) est une composante du plan d'urbanisme. Le PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de son « noyau villageois élargi » qui suscite une attention toute particulière de la part du conseil municipal.

L'expression « noyau villageois élargi » est synonyme de « cœur de village ». En voici la description géographique :

En premier lieu, le noyau villageois élargi comprend le secteur de la route du Fleuve, entre les deux auberges. Ce secteur présente la plus grande variété de types de bâtiments de la municipalité. L'église, le presbytère devenu restaurant, l'école, la piscine municipale y sont concentrés non loin du fleuve Saint-Laurent. Bien qu'il s'agisse du cœur du village, entre 1990 et 2021, peu de commerces y sont présents et aucun commerce en saison hivernale. Ce qui rend le village plus vulnérable à sa dévitalisation.

La rue de la Colline est aussi jointe à ce noyau élargi vu sa proximité avec le cœur du village et, tout comme pour la route du Fleuve, en raison de son tissu urbain plus resserré que le reste de la municipalité.

Enfin, le bureau municipal et la section centrale, côté nord, de la route de la Montagne, sont inclus dans le noyau villageois élargi étant donné leur positionnement stratégique au cœur du village. Le jardin communautaire et un stationnement municipal y sont notamment présents.



Le **programme particulier d'urbanisme** (PPU) permet d'amener une vision plus raffinée des orientations et des interventions d'aménagement et de développement souhaitées dans le noyau villageois élargi. Voici cette vision :

- Le village de Notre-Dame-du-Portage a une centralité forte, grâce aux secteurs de la piscine municipale et de l'îlot paroissial qui sont consolidés.
- L'activité commerciale et de nouveaux services seront concentrés dans le noyau villageois élargi afin de créer un espace de rassemblement pour les visiteurs et les Portageois.
- La vitalité de la population s'accroît avec l'apparition de nouveaux services de proximité qui répondent mieux aux besoins des résidents et des visiteurs. De plus, les aînés et les jeunes familles trouvent dans le village un milieu de vie paisible et une vitalité sociale, culturelle et communautaire qui répond à leurs besoins.
- Les loisirs et la culture continuent de dynamiser le village, avec des activités et un accès à la nature de qualité.
- L'accès aux paysages est priorisé pour qu'ils demeurent au centre de l'identité du village.
- La création de nouveaux espaces de stationnement améliore la circulation aux endroits clés.
- Le transport actif est encouragé par la création d'axes sécurisés de déplacement nord-sud et par un meilleur partage des axes routiers.
- Les attraits touristiques sont mis en valeur et font en sorte que les citoyens, villégiateurs et touristes vivent en harmonie.

## 8. Un plan d'action pour le « noyau villageois élargi »

Voici les objectifs et actions qui découlent de la vision du PPU pour le « noyau villageois élargi » :

| Objectifs   | Moyens de mise en œuvre  |
|---|--|
| <b>Orientation : Dynamiser le noyau villageois élargi</b>   |  |
| Développer l'offre commerciale de proximité   | -Établir les besoins; -Faire la promotion auprès de promoteurs potentiels; -Être présents dans l'élaboration de la conversion future de l'église.  |
| Poursuivre le développement de l'offre culturelle   | -Continuer de travailler avec les différents partenaires culturels pour présenter une offre diversifiée; -Élaborer un aménagement permettant la tenue d'événements culturels au cœur du village.   |
| Permettre l'usage mixte (habitation + commerces et services de village)   | Susciter l'émergence de projets de commerces et services de village; -Encourager les citoyens.nes à développer des commerces de proximité.   |
| Améliorer l'accessibilité et la sécurité des transports actifs  | -Finaliser la démarche de mobilité durable et la mettre en opération.  |
| Offrir des alternatives aux places de stationnement requises  | -Mettre en place la possibilité de faire des ententes entre voisins et considérer les stationnements publics.  |
| <b>Orientation : Augmenter le nombre de ménages</b>   |  |
| Assurer un milieu de vie de qualité pour l'établissement de jeunes familles et le maintien des aînés dans la communauté | -Susciter le développement de services répondant à leurs besoins; -Offrir des activités de culture et de loisirs; -Mettre sur pied un service de covoiturage et en faire la promotion; -Adapter le transport collectif aux besoins.  |
| Diversifier l'offre d'habitation (unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale)  | -Avoir une réglementation plus souple et évolutive; -Informers les citoyens.nes de ces changements; -Informers sur les possibilités de subventions pour adapter les logements aux besoins des aînés.es.  |
| Prolonger l'aqueduc municipal sur la route du Fleuve  | -Poursuivre l'étude de faisabilité technique et économique; -Recherche de financement.   |
| <b>Orientation : Protéger et mettre en valeur les paysages et le patrimoine villageois</b>                              |  |
| Mettre en valeur et préserver les caractéristiques architecturales propres au village                                   | -Promouvoir de bonnes pratiques de rénovation et restauration; -Informers sur les caractéristiques architecturales portageoises; -Modifier les règlements pour préserver l'harmonie entre le patrimonial et le moderne; -Adopter un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA); -Offrir de la formation continue aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du conseil municipal. |
| Préserver et mettre en valeur les panoramas exceptionnels vers le fleuve  | -Modifier les règlements pour limiter les dimensions des bâtiments et la hauteur des clôtures et des haies; -Aménager des aires de repos sur la route du Fleuve en tenant des percées visuelles, lorsque possible; -Continuer la recherche de lieux pour <i>Par ici l'air salin</i> ; -Développer des sentiers piétonniers en mettant en valeur le paysage.  |
| Améliorer l'apparence des sites vacants   | -Inciter les propriétaires à embellir les sites vacants; -Aménager le stationnement vert au coin de la côte de l'Église et route de la Montagne en y ajoutant des arbres et arbustes.  |
| Protéger spécifiquement les bâtiments patrimoniaux avec une architecture distinctive                                    | -Refaire l'inventaire des bâtiments patrimoniaux et prendre en compte les bâtiments complémentaires; -Offrir des sources de financement pour les bâtiments avec forte valeur patrimoniale.   |
| Améliorer l'apparence des infrastructures municipales   | -Remplacer le bâtiment actuel de la piscine; -Embellir le parc municipal à côté de la piscine; -Améliorer l'affichage de partage des usages de la plage.   |
| <b>Orientation : Répondre aux différents besoins de la communauté</b>   |  |
| Aménager la bibliothèque dans un lieu spacieux et convivial   | -Analyser les différentes options; -Reloger d'une façon permanente la bibliothèque; -Créer des activités culturelles et sociales en utilisant les nouveaux locaux en collaboration avec les organismes.  |
| Trouver à attirer un CPE en proposant un lieu adéquat   | -Chercher les options possibles au cœur du village pour établir un CPE; -Approcher les CPE de la région pour ouvrir un centre de service.  |
| Définir des solutions pour maintenir les aînés dans la munic.   | -Créer un lien régulier avec les personnes aînées vivant seules; -Développer un milieu de vie stimulant et différent pour les aînés autonomes.   |
| Stimuler une vivacité et une convivialité communautaire au cœur du village  | -Offrir un lieu de rencontres sociales multigénérationnelles; -Offrir des opportunités des nouvelles activités de solidarité (réparation de petits électroménagers, échanges et prêts de différents biens, etc.); -Trouver des moyens d'illuminer le cœur du village.  |

## 9. Conclusion

Le présent document a tenté de résumer le contenu du *Projet de plan d'urbanisme*. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter ce *Projet* sur le site internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca), sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements », ou encore, à vous procurer une copie au bureau municipal.

## LE CHEMIN DU PORTAGE



### Le chemin du Portage : son importance historique et stratégique.

Le chemin du Portage fut une voie de communication unique dans l'est du nouveau pays: il a permis de rejoindre le fleuve Saint-Jean décrit comme « la clé du Canada » par le gouverneur de la Nouvelle-France à cette époque. Les marchands de fourrures, les missionnaires, les militaires, les colons et même les autochtones parcourront ce passage et, les Acadiens, fuyant la déportation, l'utiliseront pour s'établir sur la rive sud du Saint-Laurent.

### Une voie postale:

En 1775, moment de la guerre d'Indépendance américaine, le chemin du Portage, d'abord négligé par les Anglais depuis la Conquête, retrouve toute son importance. Des Acadiens, prenant la relève du service postal vers New York maintenant coupé, assurent le transport du courrier entre Québec et Halifax, en passant par ici.

### Une voie militaire:

En mai 1783, le gouverneur Frédéric Haldimand, émet l'ordre d'ouvrir un nouveau chemin reliant le Saint-Laurent au lac Témiscouata. Le chemin du Portage devient un lien inestimable entre les colonies anglaises de la région atlantique et celle du Canada: une voie militaire majeure au moment de la guerre de 1812 et du conflit de l'Aroostook.

Le *Nouveau Centre d'interprétation* qui sera bientôt aménagé par Patrimoine et Culture du Portage nous fera revivre l'épopée de ce lien unique entre les colonies de la région atlantique et le reste du Canada.

*Jean-Marie Deschênes,*  
pour Patrimoine et Culture du Portage

## LES BOÎTES À LIRE ONT SOIF!



### Le principe des boîtes à lire : vous **PRENEZ** et vous **DONNEZ**.

Nos boîtes à lire portageoises se retrouvent au Parc Julie-Gagné, au parc de l'Anse, au parc de l'Amitié et au cœur du village.

Si vous avez trop de livres et que voulez les donner, téléphonez au : **418 862-3995**.

## CHRONIQUE DU CCU



### LES FENÊTRES TRADITIONNELLES

Les fenêtres font partie des éléments architecturaux qui caractérisent un bâtiment et on dit qu'ils sont comme les yeux dans le visage d'une personne. Lorsqu'on entreprend des travaux de rénovation sur un bâtiment à caractère patrimonial, nous devons d'abord identifier le style du bâtiment et de situer la période que nous voulons mettre en valeur. Cet exercice nous permettra de sélectionner l'ensemble des composants architecturaux qui devraient être en harmonie avec la période ou avec le style architectural du bâtiment. On peut utiliser les guides disponibles sur le site de la MRC de Rivière-du-Loup : [Guide d'intervention du patrimoine bâti](#) et ainsi conserver ou reproduire les éléments manquants afin de donner une plus-value à notre propriété.

Pour ce qui est des portes et des fenêtres d'origine, on doit reconnaître la qualité de leur fabrication et la grande durabilité du bois qui les composent. En effet, le soin que nos ancêtres portaient à la coupe, au flottage et au séchage des bois utilisés en menuiserie fait qu'on retrouve souvent des portes et des fenêtres qui ont plus de cent ans et qui sont encore saines. Elles peuvent très bien être restaurées afin de les conserver.

De plus, contrairement aux idées véhiculées par l'industrie, une fenêtre traditionnelle munie d'un bon coupe-froid côté intérieure et d'une contre fenêtre côté extérieure formant une chambre d'air sont aussi, sinon plus, performante qu'une fenêtre munie d'un verre thermos. Les récentes recherches scientifiques effectuées en Europe et au Canada le prouvent hors de tout doute.

Il est aussi moins coûteux de les restaurer que de les remplacer (environ 60% des coûts) en confiant le travail à un artisan professionnel. Si on choisit d'en faire un projet familial, les coûts en seront réduits encore davantage.

Ce choix nous permet aussi de réduire notre empreinte écologique en conservant nos boiseries plutôt que de les remplacer par des matériaux non recyclables comme le PVC qui vont se retrouver dans les centres d'enfouissement. Leur durée de vie utile dépasse rarement plus d'une vingtaine d'années.

Une fois bien restaurées nos boiseries pourront nous servir encore plusieurs décennies et ce avec un minimum d'entretien.  
(Lien capsules vidéo MRC Île d'Orléans YouTube : <http://mrc.iledorleans.com/fra/culture-et-patrimoine/cours-de-renovation-et-de-conservation.asp>)

Alain Lachance ébéniste et formateur, membre du CCU.

## SEPTEMBRE 2021

| DIM.           | LUN.    | MAR. | MER. | JEU. | VEN. | SAM. |
|----------------|---------|------|------|------|------|------|
|                |         |      | 1    | 2    | 3    | 4    |
| 5 FÊTE FAMILLE | 6 FÉRIÉ | 7    | 8    | 9    | 10   | 11   |
| 12             | CM CCU  | 14   | 15   | 16   | 17   | 18   |
| 19             | 20      | 21   | 22   | 23   | 24   | 25   |
| 26             | 27      | 28   | 29   | 30   |      |      |

Ordures ménagères



Bibliothèque

Matières recyclables



Conseil municipal

Matières organiques



Dépôt des demandes



Collecte des encombrants : 12 octobre

## OCTOBRE 2021

| DIM. | LUN.     | MAR. | MER. | JEU. | VEN. | SAM. |
|------|----------|------|------|------|------|------|
|      |          |      |      |      | 1    | 2    |
| 3    | 4 CM     | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    |
| 10   | 11 FÉRIÉ | CCU  | 13   | 14   | 15   | 16   |
| 17   | 18       | 19   | 20   | 21   | 22   | 23   |
| 24   | 25       | 26   | 27   | 28   | 29   | 30   |

Fête de la famille : 5 septembre

Bureau municipal fermé : 6 septembre et 11 octobre

# MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, route de la Montagne

Notre-Dame-Du-Portage (Québec) G0L 1Y0

Tél. : 418 862-9163 Fax. : 418 862-5240

municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca

Municipalité Notre Dame du Portage

## FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE

**DU NOUVEAU** qui concerne le cheminement de votre enfant en formation à la vie chrétienne. Que diriez-vous de l'accompagner tout au long de l'année à la découverte et à la rencontre de Jésus ?

Où : À l'église Saint-Ludger, le 7 ou 15 septembre à 19 h.

Denise Caron : 418 862-2805, poste 238

### HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi de 13 h à 14 h

Mercredi de 19 h à 20 h

Samedi de 11 h à 12 h

### POUR VOS DEMANDES :

Faites votre demande par courriel ou par téléphone en mentionnant le titre du livre, le nom de l'auteur, le nom de l'abonné et notre numéro de téléphone.

Adresse courriel : [biblio.portage@crsdp.net](mailto:biblio.portage@crsdp.net)

Téléphone : 418 862-9163, poste 260 ou 221.

À la réception de votre demande, vous serez avisé par téléphone et pourrez venir chercher votre livre à l'édifice municipal durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Madeline Lepage, Responsable de la bibliothèque

## Nouvel horaire du bureau municipal à partir de septembre

**LUNDI, MERCREDI et JEUDI**

de 8 h 30 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**MARDI FERMÉ AU PUBLIC**

**VENDREDI**

8h 30 h à midi

### RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-9163

|  |              |
|--|--------------|
| Directrice générale, Line Petitclerc                       | p. 222       |
| Secrétaire-trésorière adjointe, Nadine Caron               | p. 224       |
| Secrétaire-réceptionniste, commis-comptable, Rachel Bolduc | p. 221       |
| Adjointe communications, Lise Lavoie                       | p. 229       |
| Inspecteur municipal, Gaston Lamarre                       | p. 223       |
| Coord. entretien, parcs, bâtiments, voirie, Fernand Dumont | p. 227       |
| Coord. projets, parcs, bâtiments, voirie, Keven Desjardins | p. 235       |
| Coord. aménagement, urbanisme et dév. Benoit Rheault       | p. 233       |
| Loisirs, culture et vie communautaire, Vincent Laflamme    | p. 225       |
| Bibliothèque, Madeline Lepage                              | p. 260       |
| Chalet des sports  | 418 605-9252 |
| Agent de développement, Gérald Dionne                      | 418 551-8423 |

Bureau de poste : 512, route du Fleuve

418 860-2385